

Conférence annuelle XBRL France

9 décembre 2024

«Rapports digitaux, évolutions

2025 : ESEF-CSR, IREF...»

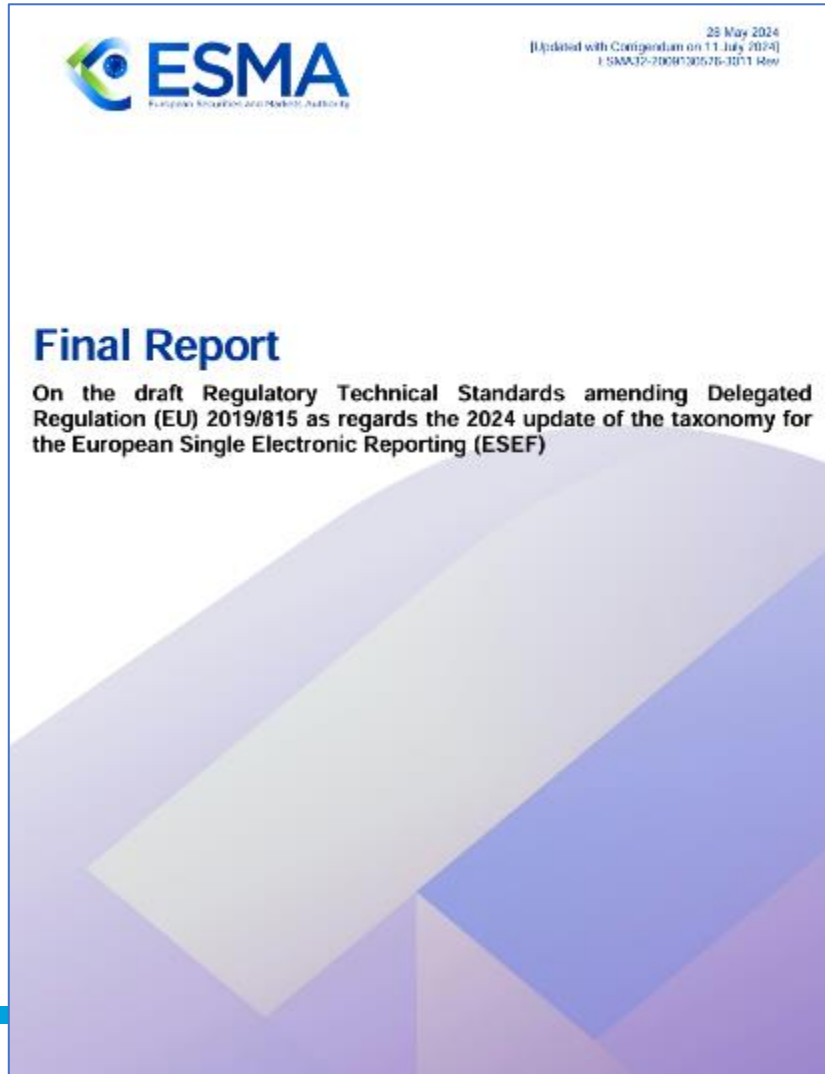
avec le soutien de la



Rapport financier : dernières recommandations pour le balisage et point de vue des auditeurs

- Astrid MONTAGNIER, KPMG
- Thomas VERDIN, BM&A

Taxonomie: ESEF 2022 ou ESEF 2024 ?



Article 3

Entry into force and application

This Regulation shall enter into force on the twentieth day following that of its publication in the *Official Journal of the European Union*.

It shall apply from 1 January 2025 to annual financial reports containing financial statements for financial years beginning on or after 1 January 2025.

However, Article 2 shall apply from the date of entry into force of this Regulation.

Article 2

Transitional provision

By way of derogation from Delegated Regulation (EU) 2019/815 as amended by Commission Delegated Regulation (EU) 2022/2553¹⁶, this Regulation may be applied to annual financial reports containing financial statements for financial years beginning before 1 January 2025.

Hiérarchie des macro-balises - update

⚠️ PREPARATION DES RAPPORTS 2024

Le groupe met en avant les pratiques suivantes pour préparer les rapports 2024:

- Une liste des points d'attention des évolutions 2023 : [EVOLUTIONS2023](#)
En complément pour 2024: RightofuseAssets est désormais privilégié, il faut considérer IFRS24 pour nommer ses extensions.
- Une liste des points d'attention pour la rédaction du rapport : [FACILITER-DIGITAL](#)
- L'application d'une hiérarchie automatique revue (version pour les rapports 2024) pour assurer le micro-balisage à partir d'un paramétrage centré sur les macro-balises les plus précises :
[HIERARCHE ESEF2022 2024](#) (version 11/2024 et [suivi des évolutions](#))
remplace la [HIERARCHIE_ESEF2022](#) (version avec correction mineure – 22/12/23)

NOUVEAUX LIENS:

Disclosure MEE
Automatiquement au-dessus EA & JV

DerivativesAndHEdging
Automatiquement au-dessus de Derivative

Nouveau Manuel de Reporting (ERM)

Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1 ^{er} janvier	20	4 616
Soldes créditeurs de banques au 1 ^{er} janvier	24	(1)
Trésorerie à l'ouverture (V)		4 615
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	20	4 250
Soldes créditeurs de banques à la clôture	24	(1)
Trésorerie à la clôture (VI)		4 249
Variation de la trésorerie consolidée (VI - V)		(366)

Si on suit la guidance de l'ERM 2024, qui présente la variation de trésorerie avant les soldes => on doit changer l'ordre de présentation

Quid pour les décompositions ?

Présentation permettant de documenter le calcul selon ERM 2023

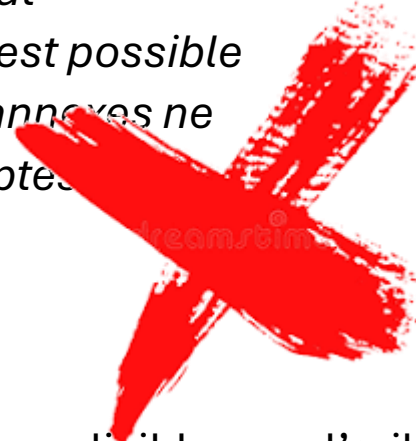
CashAndCashEquivalentsIfDifferentFromStatementOfFinancialPosition	Period Start
CashAndCashEquivalents	
BankOverdraftsClassifiedAsCashEquivalents	
Ext:ChangesInCashAndCashEquivalentsAbstract	
IncreaseDecreaseInCashAndCashEquivalents	Net
CashAndCashEquivalentsIfDifferentFromStatementOfFinancialPosition	Period End
CashAndCashEquivalents	
BankOverdraftsClassifiedAsCashEquivalents	

Présentation attendue selon ERM 2024 ?

IncreaseDecreaseInCashAndCashEquivalents	Net
CashAndCashEquivalentsIfDifferentFromStatementOfFinancialPosition	Period Start
CashAndCashEquivalents	
BankOverdraftsClassifiedAsCashEquivalents	
CashAndCashEquivalentsIfDifferentFromStatementOfFinancialPosition	Period End
CashAndCashEquivalents	
BankOverdraftsClassifiedAsCashEquivalents	

Lisibilité : retrait de la limitation générale

« En raison des limites techniques inhérentes au macro-balisage des comptes consolidés selon le format d'information électronique unique européen, il est possible que le contenu de certaines balises des notes annexes ne soit pas restitué de manière identique aux comptes consolidés joints au présent rapport. »



ANOMALIE si les informations extraites ne sont pas lisibles par l'œil humain

pouvant selon les cas amener une conclusion avec exception, une conclusion défavorable ou une impossibilité de conclure

Images: tolérance, si l'information financière est accessible par ailleurs dans le rapport

Guidance 2.5.1 Inclusion of content other than XHTML and XBRL in the Inline XBRL document [[last updated: August 2023](#)]

Preparers shall not embed images carrying financial information in ESEF report. Images can only be used for content such as branding information, graphical layout, photographs, etc.

Bonnes pratiques : le Replay !



Téléchargez

- la présentation



- la video



XBRL France a eu le plaisir de vous inviter au Webinaire sur la « Préparation des Comptes IFRS pour faciliter leur Publication Digitale » qui s'est tenu le 1er octobre 2024 de 11h30 à 13h.